

MÉTIERS DU BTP
ET DU PAYSAGE

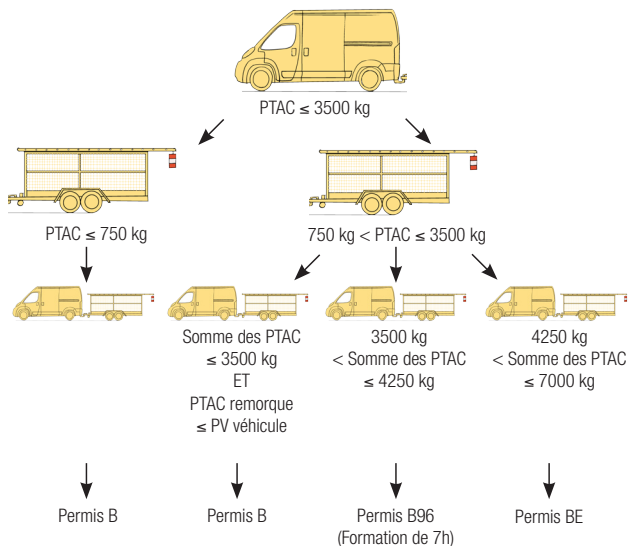
LES REMORQUES UTILITAIRES

Les remorques permettent de transporter des charges plus ou moins lourdes et volumineuses qui ne peuvent pas être transportées dans le véhicule.

Lors de l'utilisation de votre remorque, assurez la sécurité du convoi en réfléchissant en amont à votre plan de route et en respectant les précautions d'utilisation.

LE BON PERMIS

LA RÉGLEMENTATION LIÉE À L'UTILISATION DES REMORQUES VARIE EN FONCTION DU PTAC DU VÉHICULE ET DE LA REMORQUE. DIFFÉRENTS PERMIS DE CONDUIRE PEUVENT ÊTRE EXIGÉS.



*PTAC : Poids Total Autorisé en Charge
PV : Poids à Vide*



BON À SAVOIR

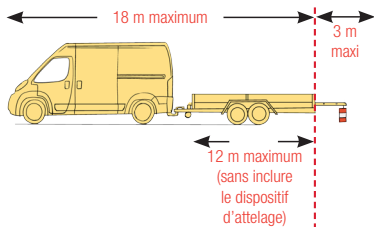
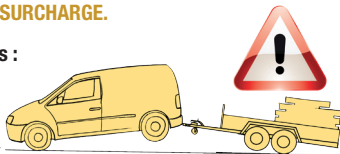
Le permis C est obligatoire pour la conduite d'un véhicule de transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes et inférieur à 7,5 tonnes.

LE CHARGEMENT

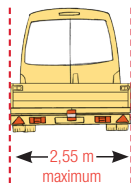
POUR ÉVITER DE DÉSTABILISER VOTRE ENSEMBLE VÉHICULE-REMORQUE, ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE CHARGEMENT EST BIEN ARRIMÉ ET QUE VOTRE REMORQUE N'EST PAS EN SURCHARGE.

Veillez à adopter les bons réflexes :

- Positionnez les charges de façon homogène en commençant au niveau des essieux de la remorque
- Respectez le centre de gravité des charges
- Positionnez les charges les plus importantes en bas
- Arrimez et sanglez le chargement à votre remorque à l'aide de sangles et de bâches
- Respectez les règles de dépassement du gabarit du véhicule



La largeur du chargement d'un véhicule ne doit pas dépasser 2,55 mètres

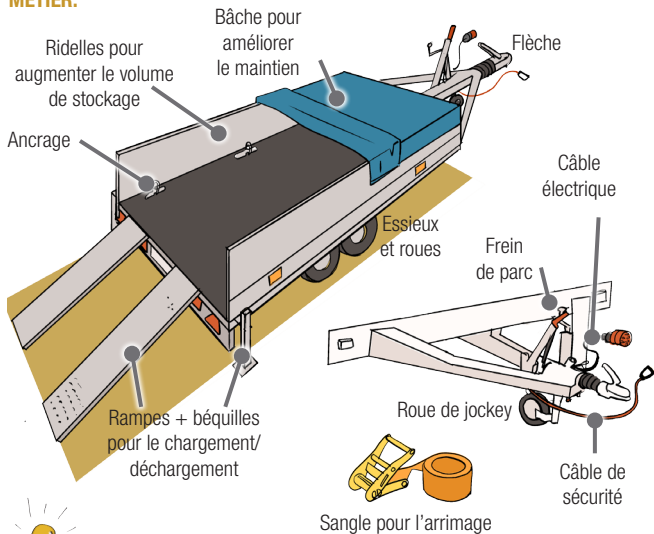


BON À SAVOIR

Si le poids total roulant autorisé (PTRA) de votre ensemble véhicule + remorque est supérieur à 3,5 tonnes, vous devez limiter votre vitesse à 90 km/h sur les autoroutes et 80 km/h sur les routes.

LA REMORQUE

LES REMORQUES PEUVENT SE DÉCLINER EN DIFFÉRENTS TYPES : BENNE, REMORQUE BASCULANTE, PLATEAU FOURGON... VOTRE REMORQUE DOIT ÊTRE ADAPTÉE À VOS BESOINS ET VOTRE MÉTIER.



BON À SAVOIR

Toute remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg ou égale à la moitié du poids à vide du véhicule tracteur, doit être équipée d'un système de freinage comprenant au minimum :

- Un freinage de route qui agit sur les roues et est actionné par l'inertie de la remorque
- Un freinage de parcage pour immobiliser la remorque lorsqu'elle est dételée
- Un câble de sécurité qui doit être accroché au véhicule

LA REMORQUE

TOUTES LES REMORQUES FABRIQUÉES DOIVENT ÊTRE HOMOLOGUÉES.

Sur votre remorque, vous devez trouver les inscriptions suivantes :

- Le marquage « CE »
- La plaque constructeur généralement située sur la flèche
- La plaque de tare placée sur le côté droit de la remorque

Plaque constructeur

Marque	_____	
N°	_____	
P.T.A.C.	_____	Kg
P.T.R.A.	_____	Kg
1-	_____	Kg
2-	_____	Kg

Plaque de tare

LONGUEUR HORS TOUT	_____	m
LARGEUR HORS TOUT	_____	m
SURFACE TOTALE	_____	m ²
P.T.A.C.	_____	Kg
P.V.	_____	Kg

- (1) Charge maximale sur l'essieu
(2) Charge maximale sur la tête

La « longueur hors tout » comprend la flèche d'attelage

Vous devez être en possession de :

- L'attestation de conformité CE
- La notice d'instruction de la remorque
- La carte grise



BON À SAVOIR

Toute remorque dont le PTAC est supérieur à 500 kg doit avoir sa propre immatriculation et donc sa propre carte grise. La remorque devra également faire l'objet d'une assurance individuelle. Les remorques dont le PTAC est inférieur à 500 kg doivent être munies d'une plaque d'immatriculation reproduisant la plaque du véhicule tracteur, et sont généralement couvertes par l'assurance du véhicule.

PRÉPAREZ VOTRE DÉPLACEMENT

DE PART VOTRE ACTIVITÉ ET VOS DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS, VOUS ÊTES PARTICULIÈREMENT EXPOSÉ AU RISQUE ROUTIER.

AVANT DE PARTIR

- Etudiez votre parcours : itinéraire, conditions de circulation, stationnement en ville
- Si le crochet d'attelage est amovible, veillez à bien le verrouiller avant d'attacher la remorque
- Assurez-vous que la remorque est parfaitement attelée
- Crochetez le câble de sécurité de la remorque au véhicule tracteur (cas des remorques équipées d'un système de freinage)
- Vérifiez votre chargement : arrimage, sanglage, poids
- Contrôlez votre remorque : éclairage (feux stop, feux de signalisation, clignotants), frein de parc desserré, pneumatiques en bon état et à la bonne pression

PENDANT LE TRAJET

- Ne transportez jamais personne dans votre remorque
- Adaptez votre conduite et votre vitesse
- Elargissez le rayon de vos trajectoires dans les virages
- Anticipez vos freinages



À L'ARRIVÉE

- Stationnez votre remorque sur une surface plane
- Serrez le frein de parc en cas de dételage



ENTRETIEN ET VÉRIFICATIONS

- Vérifiez le système de freinage régulièrement
- Graissez le système d'attelage
- Contrôlez le bon état de la prise électrique

LE RISQUE DE SURCHARGE

LE POIDS DU CHARGEMENT TRANSPORTÉ DANS VOTRE VÉHICULE ET VOTRE REMORQUE EST RÉGLEMENTÉ ET NE DOIT PAS ÊTRE DÉPASSÉ.

La surcharge est responsable de :

- L'altération de la tenue de route
- L'allongement de la distance de freinage
- L'éclatement des pneus



Afin de limiter les risques liés à la surcharge, respectez les points suivant :

$$CU_{\text{véhicule}} = PTAC_{\text{véhicule}} - (PV_{\text{véhicule}} + \text{conducteur} + \text{passagers})$$

$$CU_{\text{remorque}} = PTAC_{\text{remorque}} - (PV_{\text{remorque}} + \text{équipements remorque})$$

$$\text{Poids maximum tractable autorisé} = PTR_{\text{véhicule}} - PTAC_{\text{véhicule}}$$

Le poids réel de la remorque ne doit pas dépasser de plus de 30% le poids réel du véhicule tracteur

Ces valeurs sont indiquées sur la carte grise de votre véhicule et de votre remorque :

	Signification	Carte grise
CU	Charge Utile : poids du chargement du véhicule ou de la remorque	-
PTAC	Poids Total Autorisé en Charge : poids maximum que le véhicule chargé ou la remorque chargée ne doit pas dépasser	F2
PTRA	Poids Total Roulant Autorisé : poids maximum que l'ensemble véhicule chargé + remorque chargée ne doit pas dépasser	F3
PV	Poids à Vide : poids de la remorque ou du véhicule avec les pleins (carburant, huile, eau) sans conducteur, passagers, ni chargement	G1

EN SAVOIR PLUS

IRIS-ST, pôle prévention des artisans du Bâtiment
www.iris-st.org

OPPBTB
www.preventionbtp.fr

Avec le soutien de la DGE et de la CNAMTS

RETROUVEZ LES MÉMOS DE L'IRIS-ST
SUR L'APPLICATION « LES MÉMOS » :



IRIS-ST
2 RUE BÉRANGER
75003 PARIS

IRISST
Artisan de votre sécurité

Rédigé par l'IRIS-ST en collaboration avec la CNATP et l'OPPBTB
©IRIS-ST 2016 – Tous droits réservés – Edition N°1